



**Ville de Marseille - Mairie de Marseille**

DGVTL-DC-SM (20704)

## **Cahier des Clauses Techniques Particulières**

### **RESTAURATION DE TABLEAUX, DE CADRES ET CRÉATION DE CADRES DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE**

**Numéro de la consultation : 2021\_20703\_0041**

**Procédure de passation : Procédure adaptée**

**Date de notification :**

## Sommaire

<b>Article 1 - OBJET DU MARCHÉ.....</b>	<b>3</b>
1.1 Contexte.....	3
1.2 Objet du marché.....	3
1.3 Constitution des lots.....	3
<b>Article 2 - Rôle du titulaire.....</b>	<b>4</b>
<b>Article 3 - Description des opérations.....</b>	<b>5</b>
3.1 Restauration de peintures - Lots 1 à 6.....	5
3.2 Restauration de cadres - Lot 7.....	6
3.3 Création de cadres - Lot 8.....	7
<b>Article 4 - OBLIGATIONS DU TITULAIRE POUR LES LOTS 1 A 6.....</b>	<b>8</b>
4.1 Traitements employés.....	8
4.2 Obligations.....	8
4.3 Rapport de restauration - lots 1 à 7.....	9
4.4 Développement durable.....	9
<b>Article 5 - DESCRIPTIF ET LOCALISATION DES OEUVRES.....</b>	<b>9</b>
5.1 Descriptif des œuvres.....	9
5.2 Localisation des œuvres.....	10
5.3 Liste des œuvres - annexe 1 au CCTP.....	10

## Article 1 - OBJET DU MARCHÉ

### 1.1 Contexte

Le Musée des Beaux-Arts de Marseille bénéficie de l'appellation Musée de France par arrêté du ministre de la Culture conformément aux dispositions des articles L 410 et L 441 du code de patrimoine. Le présent marché concerne la restauration de tableaux, de cadres et la création de cadres du musée des Beaux-Arts de Marseille.

### 1.2 Objet du marché

Prestations de restauration de onze peintures, de six cadres et création de cinq cadres pour des oeuvres appartenant à la collection du musée des Beaux-Arts.

### 1.3 Constitution des lots

Le présent marché est décomposé en 8 lots :

- **Lot 1** : PEINTURE, restauration d'une huile sur toile de **Nicolas JOLLAIN**, *L'Amour enchaîné par les Grâces*, BA 177
- **Lot 2** : PEINTURE, restauration d'une huile sur toile de **Franz SNYDERS**, *Nature morte au gibier*, BA 109
- **Lot 3** : PEINTURE, restauration d'une huile sur toile **Anonyme XVIIe siècle**, *La Rixe*, BA 499.
- **Lot 4** : PEINTURE, restauration de trois huiles sur toile, de **Maurice BOMPARD**, *Le Repas de l'Hospitalité*, C 407, **Camille ROQUEPLAN**, *La Fontaine au grand figuier dans les Pyrénées Orientales*, BA 767, **Max MONNIER DE LA SIZERRANNE**, *L'Ancien port d'Arles*, BA 411.
- **Lot 5** : PEINTURE, restauration de trois huiles sur toiles, **Ary SCHEFFER aîné**, *Saint Augustin*, C 1709, **Dominique PAPETY**, *Mercur*, BA 197, **Maffeo da VERONA**, *Les Vertus théologiques*, BA 349.
- **Lot 6** : PEINTURE, restauration de deux huiles sur toile, **Gustave COURTOIS**, *Narcisse*, BA 607, **Stanislas TORRENTS**, *L'Expérience de la strychnine*, BA 959

- **Lot 7** : CADRES, restauration de six cadres de pour les tableaux de **Franz SNYDERS**, *Nature morte au gibier*, BA 109, **Maurice BOMPARD**, *Le Repas de l'Hospitalité*, C 407, **Camille ROQUEPLAN**, *La Fontaine au grand figuier dans les Pyrénées Orientales*, BA 767, **Ary SCHEFFER aîné**, *Saint Augustin*, C 1709, **Maffeo da VERONA**, *Les Vertus théologiques*, BA 349 **Gustave COURTOIS**, *Narcisse*, BA 607 .

- **Lot 8** : CADRES, création de cinq cadres pour les tableaux de **Max MONNIER DE LA SIZERRANNE**, *L'Ancien port d'Arles*, BA 411, **Anonyme XVIIe siècle**, *La Rixe*, BA 499, **Nicolas JOLLAIN**, *L'Amour enchaîné par les Grâces*, BA 177, **Dominique PAPETY**, *Mercur*, BA 197, **Stanislas TORRENTS**, *L'Expérience de la strychnine*, BA 959

## Article 2 - Rôle du titulaire

Les titulaires devront définir et mettre en œuvre les différentes opérations de restauration propres à chaque lot.

Le rôle des titulaires est de mener à bien les opérations du marché, d'apporter aide et soutien dans le bon déroulement du marché, de faciliter les échanges entre les divers partenaires.

Les opérations de restauration des lots 1 à 6 sont effectuées par des personnes habilitées à procéder à la restauration d'un bien faisant partie des collections des musées de France dans les conditions fixées par les articles R452-10 à R452-12 du Code du patrimoine et avoir une expérience confirmée dans le traitement des œuvres infestées par la *stegobium paniceum*.

Pour les lots 7 et 8, une spécialisation dans les traitements de support toile et de couche picturale sera demandée. L'équipe du titulaire devra avoir une expérience confirmée dans la restauration d'œuvres anciennes de collections de musées.

Les opérations de restauration de cinq cadres, lot 7, sont effectuées par des restaurateurs spécialisés dans la restauration de cadres anciens et bois dorés ayant une expérience professionnelle confirmée avec les musées.

Les opérations de création de six cadres, lot 8, sont effectuées par des personnes ayant une expérience professionnelle confirmée avec les musées.

## Article 3 - Description des opérations

Les opérations de restauration de tableaux et de cadres concernent toute intervention directe dans le but de retarder leur détérioration, de stabiliser leur état de conservation et d'en améliorer la lecture en vue d'une présentation dans les salles du musée. L'ampleur des interventions pourra ainsi varier d'une simple stabilisation à une restauration fondamentale selon les nécessités. Les interventions réalisées devront être réversibles et lisibles conformément à la déontologie en vigueur pour les collections muséales.

### 3.1 Restauration de peintures – Lots 1 à 6

- Les restaurations de peinture ont lieu dans les ateliers mis à disposition à titre gratuit du Centre interdisciplinaire de conservation et restauration du patrimoine (CICRP), 21, rue Guibal, 13003 Marseille. Elles sont suivies et accompagnées par les équipes du CICRP sur le plan scientifique et technique.

- Le transfert aller/retour, l'assurance « clou à clou » et la protection des œuvres depuis la Conservation du Patrimoine des Musées - CPM sis 4, rue Clovis Hugues 13003 Marseille, jusqu'au CICRP, 21 rue Guibal, 13003 Marseille, seront à la charge de la Ville de Marseille.

Les interventions comprennent :

- Support : assainissement, consolidation et reprises des supports, châssis et revers. Les châssis trop dégradés seront changés. Résorption des déformations, traitement des problèmes d'adhérence. Pose de protections de revers aisément amovibles. Le numéro d'inventaire sera reporté.

- Dans les cas des œuvres rentoilées à la colle de pâte ayant subi une infestation, lot 1, le protocole de traitement des œuvres infestées par le *stegobium paniceum* mis au point depuis plusieurs années par le CICRP sera appliqué. La toile et la colle de rentoilage seront entièrement éliminées afin de supprimer les risques de ré-infestation. Selon son état, l'œuvre pourra être doublée ou rentoilée avec l'utilisation d'une colle non attractive pour les insectes.

- Couche picturale : nettoyage, purification des repeints et mastics anciens discordants ne mettant pas en jeu la couche picturale originale. Restructurations des mastics, réintégrations illusionnistes des lacunes, et vernissage en vue d'une présentation de l'œuvre dans les salles du musée.

- En cas de rentoilage ou de doublage, le numéro d'inventaire de l'œuvre devra être reporté sur le nouveau support.

- Pose de poignées de transport, pour les tableaux de **Franz SNYDERS**,

*Nature morte au gibier*, BA 109. **Maurice BOMPARD**, *Le Repas de l'Hospitalité*, C 407, **Stanislas TORRENTS**, *L'Expérience de la strychnine*, BA 959

- Les conservateurs-restaurateurs auront à leur charge le ré-encadrement des tableaux à la fin des opérations.

### **3.2 Restauration de cadres – Lot 7**

---

- La restauration a lieu dans les locaux du titulaire du marché.

Les opérations comprennent :

- Le transfert aller/retour, l'assurance « clou à clou » et la protection des oeuvres depuis la Conservation du Patrimoine des Musées - CPM sis 4, rue Clovis Hugues 13003 Marseille, jusqu'à l'atelier du restaurateur seront à la charge des titulaires du marché.

- La reprise des altérations structurelles (angles ouverts du cadre ou de la marie-louise, lacunes dans la feuillure, etc.).

- Le comblement des trous d'insectes sur la face et les côtés.

- Reprise à l'or (selon la technique de dorure du cadre) des parties trop usées.

- Les côtés des cadres seront repris selon la technique utilisée, dorure ou préparation à l'ocre.

- La fourniture du matériel nécessaire à l'installation et la fixation de l'œuvre dans son cadre.

- La remise en place sur le cadre restauré des fixations d'accrochage existantes, si elles sont conformes à la conservation. Si cela s'avère nécessaire, un nouveau système de fixation devra être réinstallé, à la charge du titulaire du lot.

- Le cas échéant, le numéro d'inventaire devra être reporté sur le cadre, si celui-ci ne l'est pas.

- Certains tableaux peuvent présenter des problèmes plus complexes d'ajustement à leurs cadres, qu'il s'agisse d'adaptations anciennes ou résultant des interventions de restaurations de l'œuvre (changement de châssis). Le musée des Beaux-Arts de Marseille veillera à la transmission des informations entre les intervenants sur les lots peintures et sur les lots cadres afin que les éventuelles modifications de dimensions du tableau dues aux opérations sur le support faites par les restaurateurs de peinture, soient prises en compte par les restaurateurs de cadres dans le but d'obtenir la sécurisation et la présentation la plus satisfaisante des peintures dans leur cadre.

### 3.3 Création de cadres - Lot 8

---

- La création des cadres a lieu dans les locaux du titulaire du marché.
- Le transfert et la protection des cadres démontés/montés sont à la charge du titulaire.
- L'assemblage pourra se faire, selon les cas, à la Conservation du patrimoine des Musées, CPM ou au Musée des Beaux-Arts - Palais Longchamp.

Les opérations comprennent :

- La création d'un cadre en rapport avec l'œuvre - époque, style.
- **Max MONNIER DE LA SIZERRANNE, *L'Ancien port d'Arles*, BA 411**, cadre doré de style XIXe siècle, largeur de profil entre 9 et 12 cm.
- **Anonyme XVIIe siècle, *La Rixe*, BA 499**, cadre doré, largeur de profil entre 9 et 12 cm.
- **Nicolas JOLLAIN, *L'Amour enchaîné par les Grâces*, BA 177**, cadre doré, largeur de profil entre 9 et 12 cm.
- **Dominique PAPETY, *Mercur***, BA 197, cadre doré style XIXe siècle, largeur de profil entre 9 et 12 cm.
- **Stanislas TORRENTS, *L'Expérience de la strychnine***, BA 959, cadre doré ou cadre bois foncé, style XIXe siècle, largeur de profil entre 9 et 12 cm.
- La fourniture du matériel nécessaire à l'installation et la fixation de l'œuvre dans son cadre.

- Le musée des Beaux-Arts de Marseille veillera à la transmission des informations entre les intervenants sur les lots peintures et sur les lots cadres afin que les éventuelles modifications de dimensions du tableau dues aux opérations sur le support faites par les restaurateurs de peinture, soient prises en compte par les créateurs de cadres dans le but d'obtenir la sécurisation et la présentation la plus satisfaisante des peintures dans leur cadre.

## **Article 4 - OBLIGATIONS DU TITULAIRE POUR LES LOTS 1 A 6**

### **4.1 Traitements employés**

Les produits employés seront réversibles et stables. En cas de doute, tous les tests nécessaires seront effectués. Les produits que les restaurateurs se proposent d'employer seront clairement indiqués dans le mémoire technique soumis au stade de l'offre, et le choix de leur utilisation motivé, pour chaque lot.

### **4.2 Obligations**

- Sont également à la charge du titulaire toute fourniture et matériel nécessaires à l'accomplissement de ses prestations.

- Les titulaires auront l'entière responsabilité de la sécurité des œuvres à partir du moment où elles leur seront confiées.

- Toute opération de manutention nécessaire à la restauration des tableaux, des cadres est assurée par les soins du titulaire jusqu'à la restitution des œuvres une fois les opérations terminées.

- Les titulaires s'engagent à se rendre disponibles pour ces opérations de restauration de tableaux, de cadres. Ils prendront toutes les mesures pour leur hébergement si nécessaire.

- En aucun cas, l'organisation de leur séjour n'est imputable au pouvoir adjudicateur.

- Les titulaires mettent en œuvre sous leur seule responsabilité, tous les moyens qu'ils jugent utiles pour accomplir leurs tâches en concertation avec le représentant du pouvoir adjudicateur, le conservateur en chef du musée des Beaux-Arts.

- Si des dégâts étaient occasionnés sur les collections, quels qu'ils soient, par leur faute, les titulaires feront procéder à leurs frais, toutes restaurations nécessaires en accord avec le représentant du pouvoir adjudicateur, le conservateur en chef du musée des Beaux-Arts.

- Les titulaires s'entoureront des compétences nécessaires à la réalisation de leurs missions. Lorsqu'en cours d'exécution, il est constaté que des prestations supplémentaires sont à effectuer ou au contraire, que des opérations prévues se révèlent inutiles, les titulaires devront en rendre compte au représentant du pouvoir adjudicateur, et au conservateur en chef du musée des Beaux-Arts, et ne prendront pas d'initiative dans l'exécution des prestations.

### **4.3 Rapport de restauration – lots 1 à 7**

Un rapport de restauration est à fournir par le titulaire du lot dans un délai de **3 mois à compter du rendu des travaux**. Il est constitué œuvre par œuvre et devra comprendre un constat d'état détaillé, les rapports de traitements, avec notamment les détails des produits utilisés, la méthodologie, ainsi que des photographies avant, en cours et après l'intervention. Un dossier papier et numérique sera remis au conservateur. Il sera adjoint à ce dossier toute recommandation de conservation préventive particulière que les titulaires jugeront utile pour la pérennité des œuvres traitées.

### **4.4 Développement durable**

Selon la définition de L'ICOM (International Council of museums) la restauration consiste en l'ensemble des mesures et actions ayant pour objectif la sauvegarde du patrimoine culturel matériel, tout en garantissant son accessibilité aux générations présentes et futures. La préservation des biens patrimoniaux présente donc un objectif clairement défini de développement durable.

Les produits employés au cours de la restauration (colles, enduits, peinture, vernis) doivent être réversibles et stables. Ils sont respectueux de l'environnement. L'utilisation d'insecticides et des solvants utilisés au cours des dévernissages, est limitée aux mélanges les moins toxiques, dans un environnement qui applique les règles de sécurité relatives à l'utilisation de ce type de produits. Les méthodes de travail aqueuses (gels) les plus respectueuses de l'environnement seront privilégiées.

## **Article 5 - DESCRIPTIF ET LOCALISATION DES OEUVRES**

### **5.1 Descriptif des œuvres**

Les renseignements techniques et les dimensions indiquées sur les listes des lots le sont à titre indicatif. Les dimensions exactes, hauteur, longueur, profondeur, des œuvres et des cadres, de la feuilure et de l'ouverture des cadres, auront été vérifiées par les titulaires au moment de l'aller-voir obligatoire.

Les titulaires sont réputés avoir pris connaissance des œuvres et de leurs dimensions et en avoir tenu compte dans la formulation de leurs offres.

## **5.2 Localisation des œuvres**

---

Les œuvres sont conservées dans les réserves des musées de Marseille. Tableaux et cadres sont accrochés sur des grilles.

## **5.3 Liste des œuvres – annexe 1 au CCTP**

---

La liste des œuvres est annexée au présent document (annexe 1).